



BÉDARIEUX

Un PCS synthétique pour une gestion d'intervention communale aisée et simplifiée

Sommaire :

Fiche signalétique	1
Cartographie du risque inondation	2
Plan d'Intervention Gradué Orb	3 à 6
Fiche réflexe « Barrage des Monts d'Orb »	7
Plan d'Intervention Gradué Crues Torrentielles	8-9
Organisation et gestion de crise	10 à 13
Dispositif de vigilance et d'alerte	14
Dispositifs d'information de la population	15
Transmission de l'information vers les établissements scolaires	17
Prise en charge des sinistrés	18
Gestion de l'après crise	19
Réalisation du retour d'expérience	20

PCS synthétique - Bédarieux

Fiche signalétique de Bédarieux

Depuis plusieurs années, la commune de Bédarieux s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion du risque inondation.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce PCS (Plan Communal de sauvegarde) avec un double objectif:

- préserver la **sécurité des habitants**, et protéger au mieux leurs biens et leur environnement,
- mettre en place des **mesures de prévention et de secours**.

En se dotant de ce PCS, la municipalité répond également à une obligation réglementaire : pour toute commune possédant un PPR approuvé (Plan de Prévention des Risques), un PCS est obligatoire (décret du 13 sept. 2005).

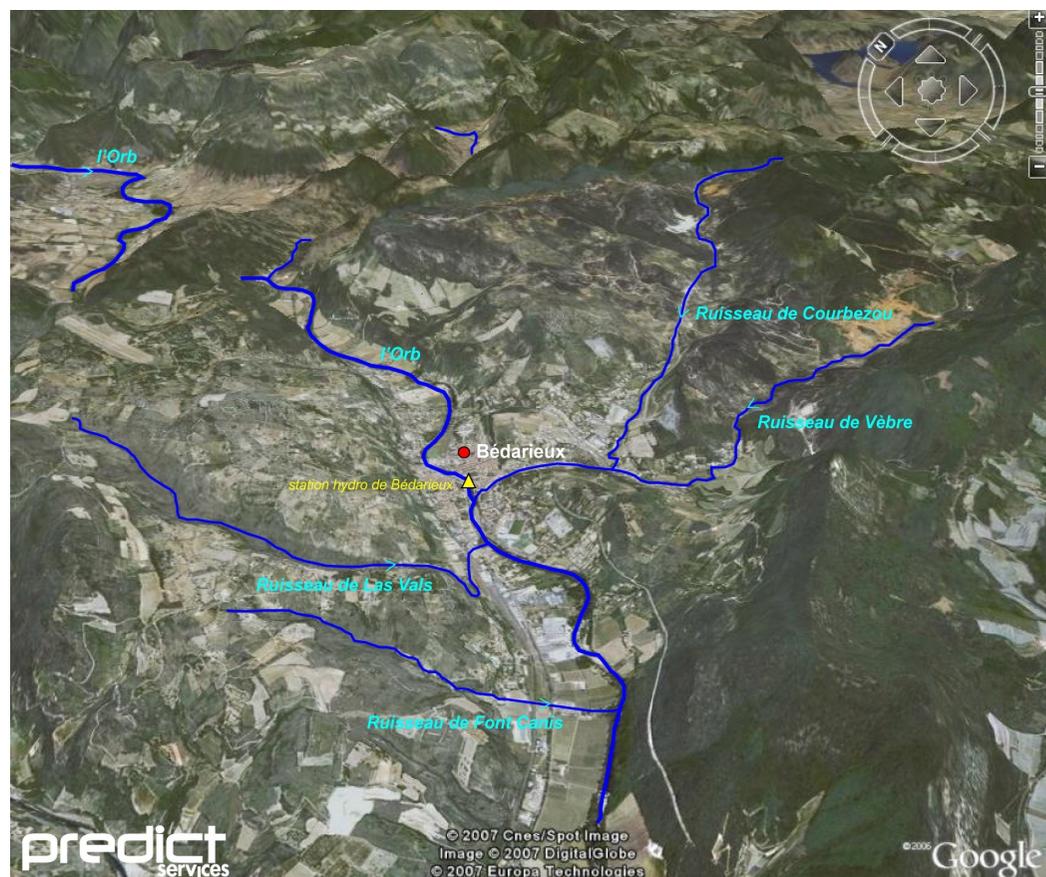
Principal centre économique et urbain de la Haute Vallée de l'Orb, Bédarieux s'est développée le long des deux rives du fleuve Orb. Ce développement s'est en partie réalisé dans la plaine alluviale du fleuve et se trouve par conséquent soumise aux inondations de l'Orb. La commune est également drainée par de nombreux ruisseaux, aux réactions violentes et rapides lorsqu'ils sont soumis à des pluies intenses. Ce contexte hydrogra-

phique fait de Bédarieux une **commune à risque** d'inondation **fort** selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Les crues de 09/1926, 12/1953, 11/2014 et dans une moindre mesure celles de 01/1996 et 12/1997 consti-

tuent autant de références historiques pour la commune.

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, nous nous dotons d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs évènements de sécurité civile.



CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION SUR LA COMMUNE DE BÉDARIEUX

La commune de Bédarieux est affectée par deux problématiques d'inondation différentes :

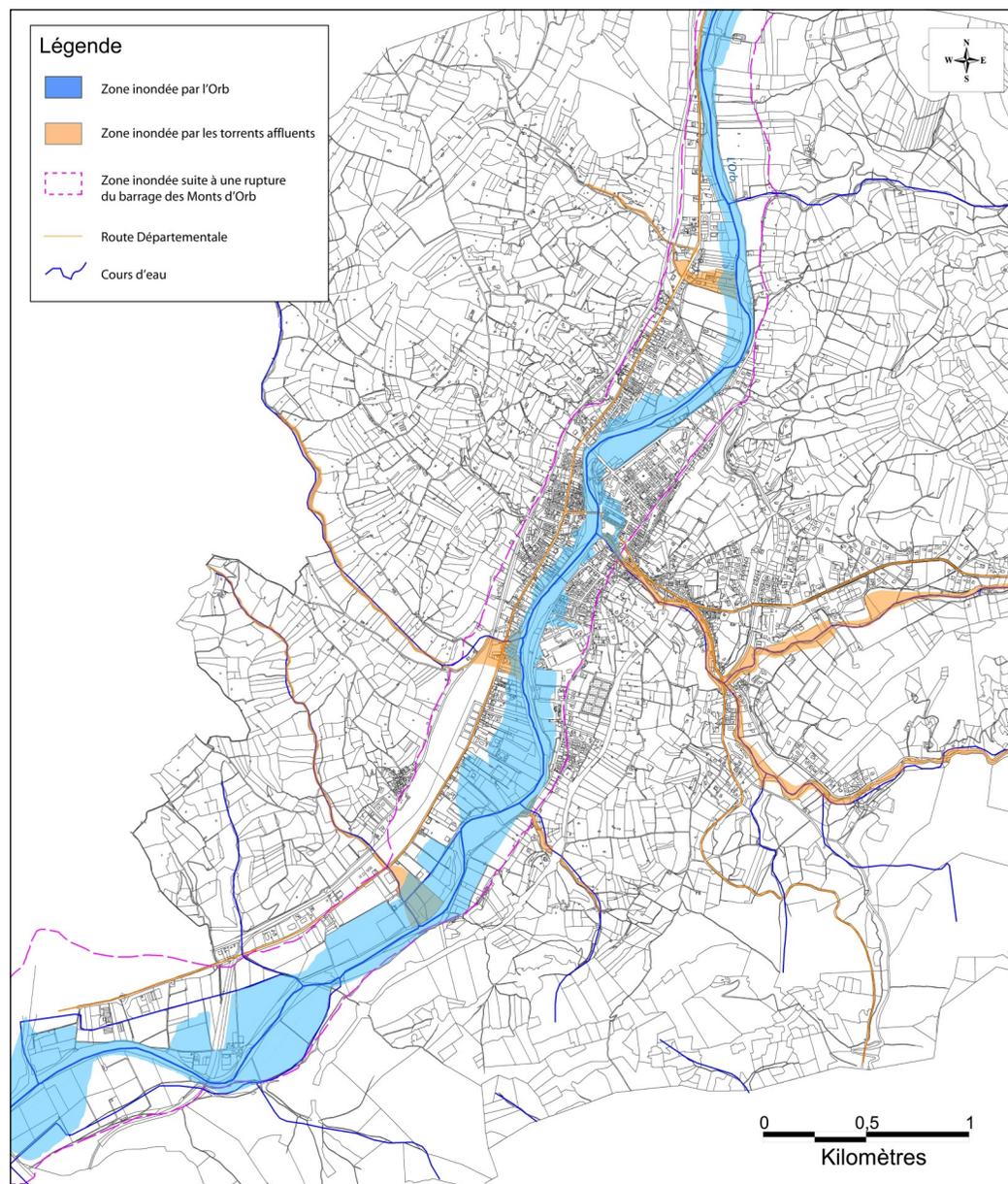
♦ Les inondations fluviales provoquées par l'Orb.

Bédarieux se situe à l'exutoire du haut bassin de l'Orb, ce qui représente une surface drainée d'environ 340 km². L'urbanisation de la plaine alluviale de l'Orb soumet de nombreux enjeux aux débordements et inondations du fleuve, depuis le secteur de Pélissol jusqu'à celui de la Bastide. L'élévation du niveau d'eau peut être très rapide selon la localisation de la pluie. Elle dépend également de l'influence du barrage des Monts d'Orb sur la rétention des volumes d'eau écoulés.

♦ Les inondations torrentielles provoquées par les débordements de plusieurs ruisseaux drainant la commune.

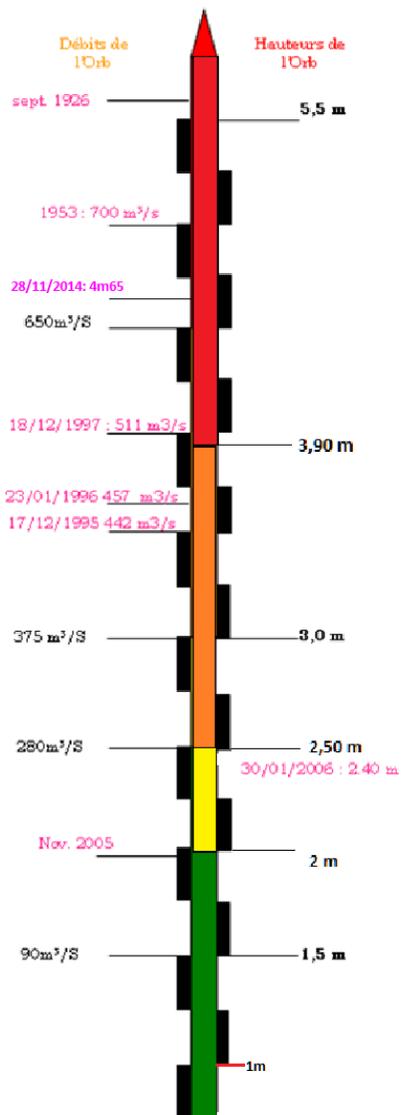
Certains d'entre eux traversent la zone urbanisée (**ruisseau de Vèbre, ruisseau de Las Vals**) et peuvent occasionner des désordres importants aux biens et aux personnes, comme ce fut le cas en 1907 lors d'une crue du Vèbre. Certains autres (**ruisseaux de Font Canis, de Cardet...**) drainent essentiellement des zones non habitées et occasionnent des coupures de routes essentiellement.

Ces cours d'eau réagissent aux pluies intenses qui se concentrent rapidement dans le lit des torrents. Le faible temps de réaction de ces affluents et l'ampleur des inondations causées font de l'aléa torrentiel un risque important pour la commune de Bédarieux .



CARTOGRAPHIE DES DEBORDEMENTS DE L'ORB

Débits et hauteurs de référence à Bédarieux



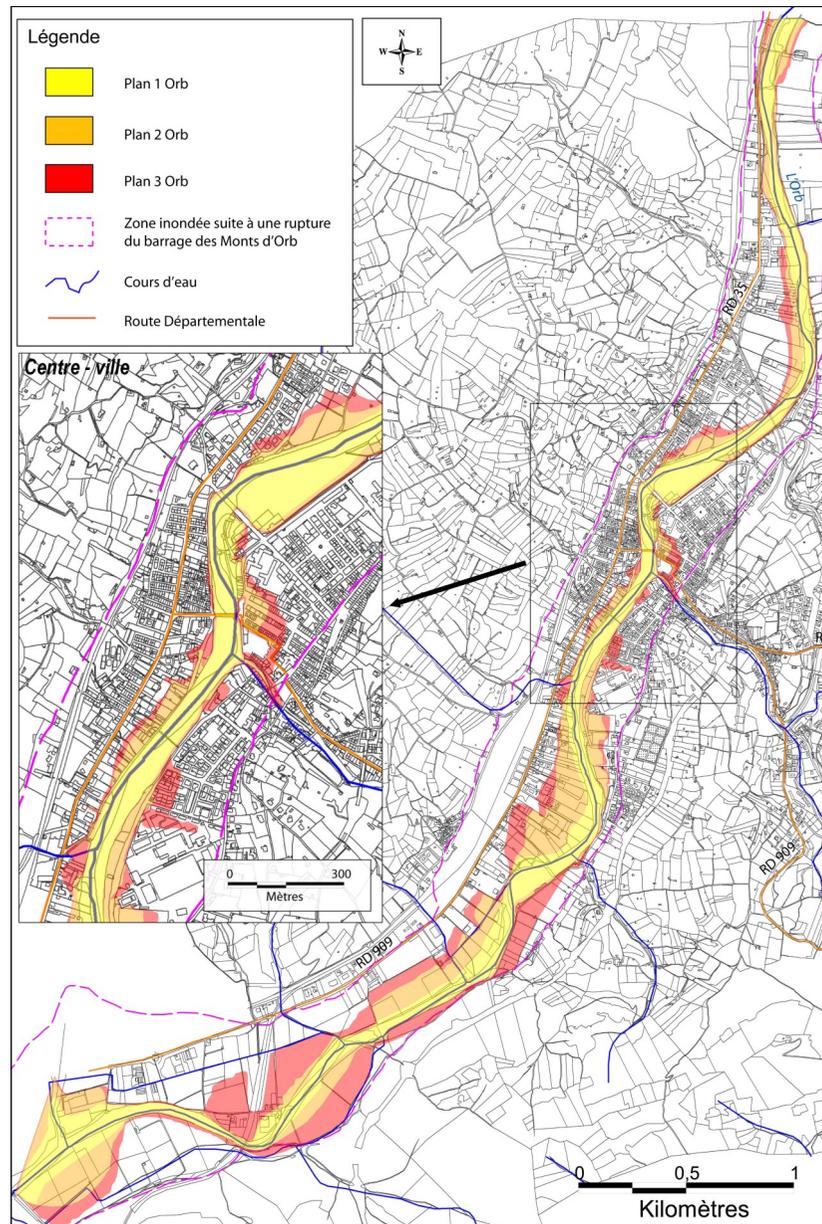
L'analyse de l'aléa débordements de l'Orb, réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer les champs d'inondation de chacun des 3 scénarii du P.C.S. :

Vigilance (scénario vert) déclenchée lorsque l'Orb atteint une hauteur d'eau de 1 m à l'échelle de Bédarieux. Cette hauteur correspond à une crue fréquente de l'Orb entraînant les premières submersions de voiries, notamment le gué de Pélissol. Ce scénario permet de suivre l'évolution de la situation et d'anticiper la phase suivante.

Plan 1 Orb (scénario jaune) déclenché dès que l'Orb atteint 2,00 m à l'échelle de Bédarieux, entraînant les premiers débordements dans le lit majeur. Un certain nombre d'enjeux sont concernés (Campotel, parkings). Certains axes concernés par ces débordements sont aussi fermés.

Plan 2 Orb (scénario orange) déclenché dès que l'Orb atteint 2,50 m à l'échelle de Bédarieux. Cette hauteur d'eau correspond à une inondation peu courante entraînant des débordements importants qui concernent des quartiers riverains de l'Orb. Des évacuations et des mises en sécurité sont alors impératives pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Plan 3 Orb (scénario rouge) déclenché lorsque l'Orb atteint 3,90 m à l'échelle, correspondant à une crue rare ou exceptionnelle, de type centennale ou supérieure. Les débordements sont alors généralisés et très importants. De nombreuses évacuations sont impératives. Ce plan est aussi déclenché en cas de rupture de barrage des monts d'Orb.



1e Plan 1 (Orb)

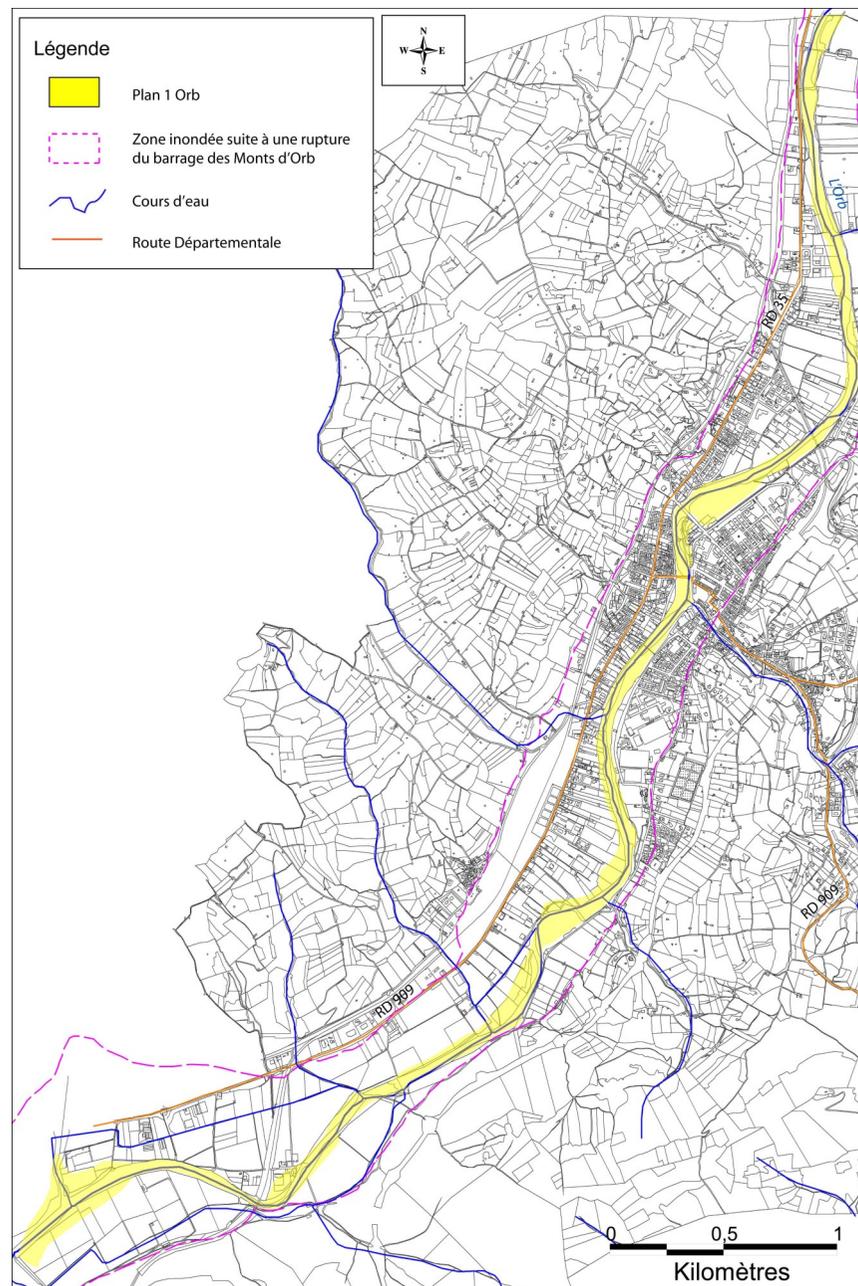
- | | | |
|---|---|--|
| Principales actions à réaliser | ⇒ | Fermer les routes inondables (Boulevard Jean Moulin à la piscine) |
| ⇒ Suivre l'évolution du phénomène | ⇒ | Etre en contact avec les acteurs ainsi que les communes voisines (Service Sécurité du Conseil Général; Préfecture; Gendarmerie; pompiers...) |
| ⇒ Sur le terrain et Internet pour la hauteur de l'Orb | ⇒ | Evacuer le Campotel |
| ⇒ Informer de la situation : | | |
| ⇒ Les habitants situés en zone inondable, les personnes vulnérables | | |
| ⇒ Les responsables des établissements scolaires | | |

- Principaux enjeux impactés en plan 1 :**
- | | |
|-------------------------|------------|
| Enjeux | prises |
| ◆ Habitations | ◆ Camping |
| ◆ Personnes vulnérables | ◆ Parkings |
| ◆ Commerces et entre- | |



Inondation de 1995
Source : Mairie

« Un plan N°1 activé lorsque l'Orb dépasse une hauteur de 2.0 m au Pont vieux »



1e Plan 2 (Orb)

- | | | |
|--|--|--------------------------------|
| Principales actions à réaliser | | ⇒ les établissements scolaires |
| ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale | ⇒ Informer la population de certains quartiers à l'aide des hauts parleurs | |
| ⇒ Ouvrir le centre d'accueil : le Centre des Loisirs | ⇒ Informer les établissements recevant du public | |
| ⇒ Suivre l'évolution de l'évènement météorologique (internet et terrain) | | |
| ⇒ Procéder à des évacuations : | | |
| ⇒ les personnes vulnérables | | |

Principaux enjeux impactés en plan 2 :

Réseau routier :

- ◆ Rue de la république

Enjeux

- ◆ Habitations
- ◆ Personnes vulnérables
- ◆ Commerces et entre-

prises

- ◆ Complexe sportif
- ◆ Camping
- ◆ Parkings

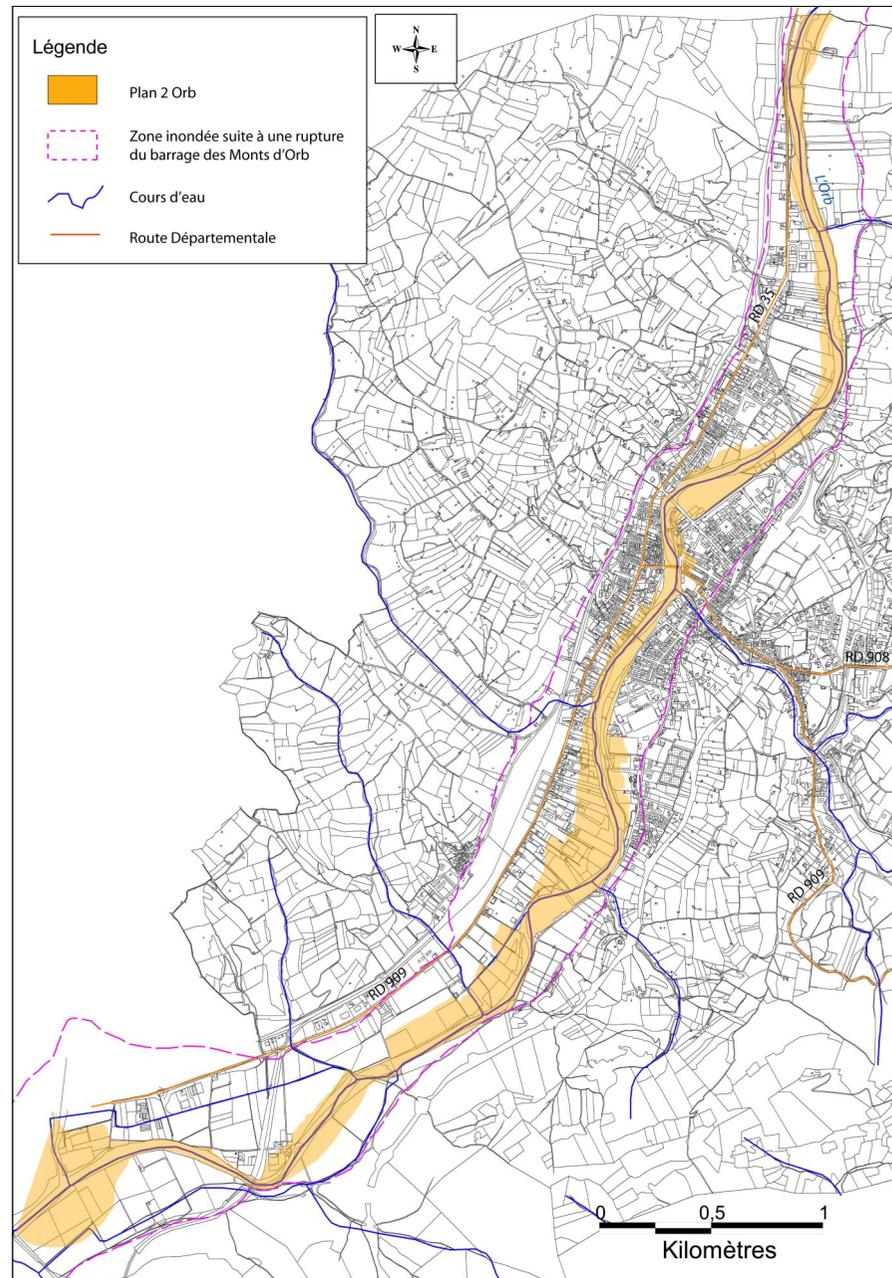
Quartier / Lieux dits :

- ◆ Centre-Ville
- ◆ La Bastide



Inondation de 1995
Source : Mairie

« Un plan N°2 activé lorsque l'Orb dépasse une hauteur de 2.5m au Pont Vieux »



1e Plan 3 (Orb)

Principales actions à réaliser

- ⇒ Evacuer la population vulnérable ⇒ imminent en déclenchant la sirène.
- ⇒ Suivre l'évolution de l'évènement météorologique ⇒ Informer voire évacuer les établissements recevant du public
- ⇒ Informer la population à l'aide du véhicule de service des eaux
- ⇒ Alerter la population en cas de péril

Principaux enjeux impactés en plan 3 :

Réseau routier :

- ◆ Rue de la république
- ◆ Route de St-Pons (R.D. 908E2—908)

Enjeux

- ◆ Habitations

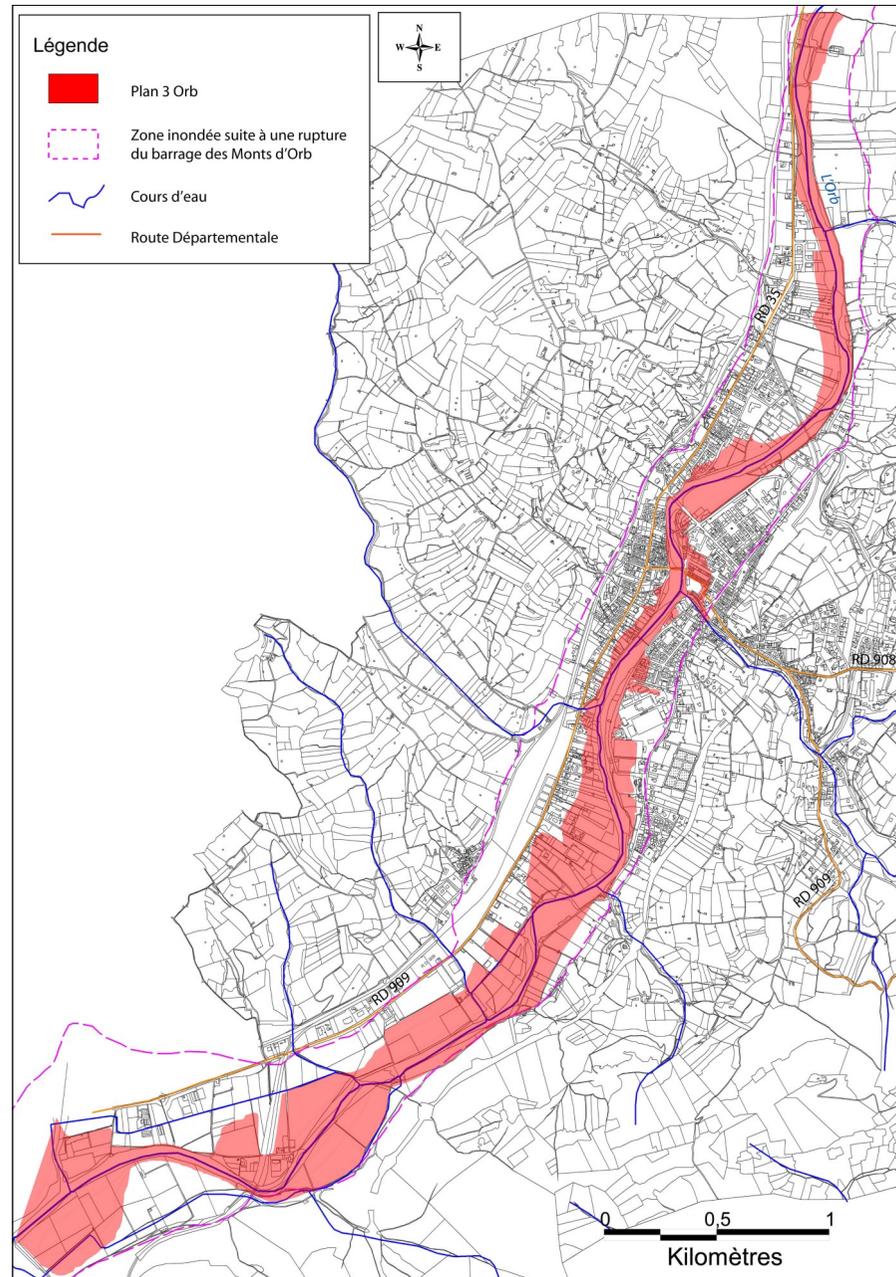
- ◆ Personnes vulnérables
- ◆ Commerces et entreprises
- ◆ Complexe sportif
- ◆ Camping
- ◆ Parkings
- ◆ Ecoles, Collège
- ◆ Station d'épuration
- ◆ Centre-Ville
- ◆ La Bastide
- ◆ plaine de Nissergues
- ◆ plaine de Montplaisir

Quartier / Lieux dits :



Inondation de 1995
Source : Mairie

« Un plan N°3 activé
Torsque l'Orb dépasse
une hauteur de 3.90 m
au Pont Vieux »



Fiche réflexe « Barrage des Monts d'Orb »

Mise en conformité avec le PPI du barrage des Monts d'Orb

L'objectif de cette fiche est de rappeler de façon synthétique la réaction de la commune face à l'annonce par la Préfecture ou l'exploitant du barrage d'un incident pouvant provoquer la rupture du barrage des Monts d'Orb. Cette fiche met par ailleurs **en conformité le P.C.S. avec le Plan Particulier d'Intervention (PPI) des Monts d'Orb**, qui est le document qui prévoit, au niveau départemental, la gestion d'une crise provoquée par la rupture du barrage.



Rappel : le PPI distingue trois situations d'alerte distinctes :

- *la vigilance renforcée* : incidents d'une certaine gravité comme la constatation de résultats anormaux donnés par le système de surveillance ou la prévision d'importants volumes d'eau apportés par des cumuls de pluie importants
- *l'état de préoccupations sérieuses* : les mesures prises par l'exploitant du barrage n'empêchent pas l'aggravation du comportement de l'ouvrage et que sa sûreté peut être remise en cause.
- *l'état de péril imminent* : Urgence absolue provoquée par la perte de contrôle de l'ouvrage.

« Une fiche conforme aux directives préfectorales »

Actions du Maire en fonction du niveau d'alerte :

- ⇒ Connaître le niveau d'alerte émis par l'exploitant du barrage
- ⇒ Activer directement le plan 3 du Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Prévenir la population par l'activation des sirènes du Réseau National d'Alerte ou tout autre moyen d'information en masse
- ⇒ Évacuer immédiatement la population se trouvant dans l'emprise du zonage relatif au Plan Particulier d'Intervention (PPI) reportée sur la carte d'actions Orb. Monter sur les versants le plus rapidement possible
- ⇒ Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil pour accueillir les sinistrés
- ⇒ Se tenir informé par l'intermédiaire de France Bleu Hérault (100.6 MHz)
- ⇒ Mettre en place les patrouilles de la cellule Reconnaissance pour établir les constats sur le terrain
- ⇒ Être en relation continue avec les services de la Préfecture (utilisation de la ligne téléphonique réservée)

La commune de Bédarieux est drainée par plusieurs petits cours d'eau au régime torrentiel qui sont :

- le ruisseau de Vèbre
- le ruisseau de Courbezou
- le ruisseau de Font Canis
- le ruisseau de Cardet
- le ruisseau de Las Vals
- le ruisseau de Serieis
- le ruisseau de Figaret
- le ruisseau des Canals

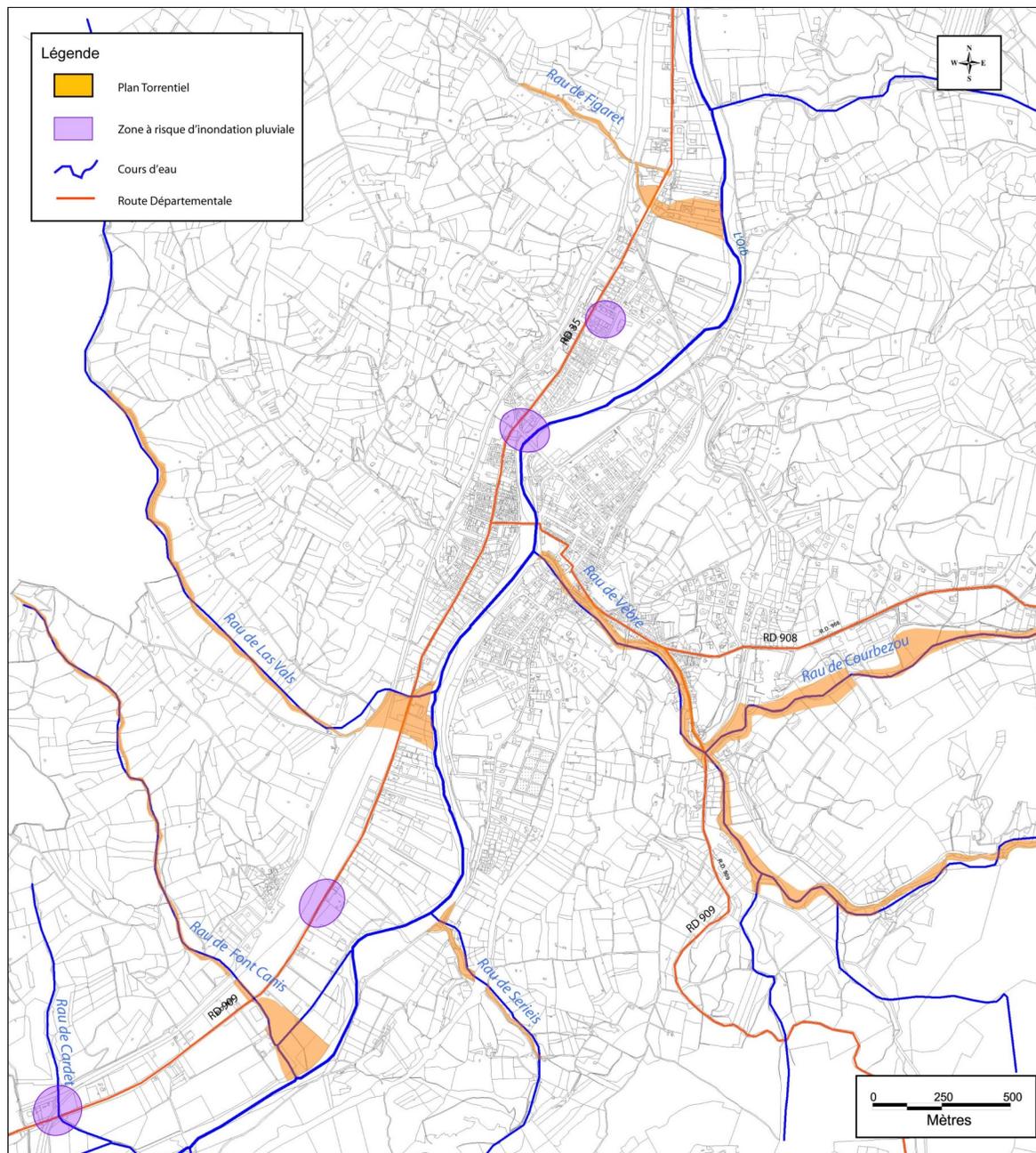
De part leur caractéristique hydrologique, ces bassins versants ont des réactions très rapides lorsqu'ils sont soumis à des intensités de pluies importantes; ces cours d'eau peuvent ainsi devenir de véritables torrents.

L'analyse de l'aléa torrentiel, réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer le champ d'inondation de ce scénario du P.C.S.

Le déclenchement du plan se fait à partir de l'observation d'un événement météorologique avéré sur la zone et à différents points stratégiques.

Le Plan Communal de Sauvegarde, dans le cadre de la gestion des crues torrentielles, est déclenché lorsque plusieurs paramètres indicateurs sont réunis. Ces indicateurs sont :

- ♦ Des paramètres visualisés sur le terrain, indicateurs de la gravité d'une situation. Un point de reconnaissance de terrain (Cf. carte page 16) a été défini pour Bédarieux.
- ♦ Les informations diffusées par l'Etat sous la forme des vigilances météorologique et hydrologique
- ♦ Les informations relatives aux caractéristiques de la pluie, qui constituent une information essentielle compte tenu de la rapidité de réaction des affluents torrentiels de l'Orb.



La valeur seuil déterminée pour la commune de Bédarieux représentative d'une mise en **vigilance** est une pluie générant un cumul de l'ordre de 30 mm en 30 minutes ou de 40 mm en une heure.

Pour le déclenchement du **plan torrentiel**, les seuils retenus torrentiel sont représentés par les valeurs de cumuls pluviométriques reportées dans le tableau suivant

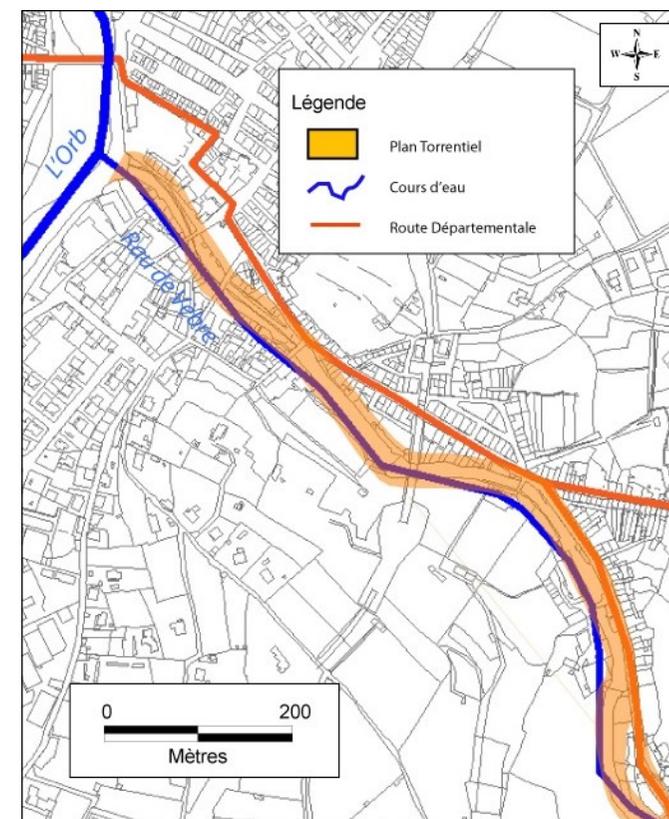
Durée de la pluie	Seuil en mm
30 min	60
45 min	75
1 heure	90
2 heures	125
3 heures	150
4 heures	170
6 heures	195

Principales actions à réaliser

- ⇒ Mobilisation de la cellule de crise municipale
- ⇒ Alerter la population par l'utilisation du système de sonorisation communal
- ⇒ Fermeture des voiries submersibles (ponts, routes, gués)
- ⇒ Evacuer les personnes vulnérables



Inondation de 1995
Source : Mairie



Le principal affluent de l'Orb sur la commune est le Vèbre avec un BV de 20 km². Il est entièrement bétonné à la traversée de Bédarieux et ne pose donc pas de soucis d'inondation pour les crues courantes à rares. Pour des crues très importantes, des débordements sont néanmoins possibles au niveau de la route de Béziers. Une maison avait été emportée en 1907 où se trouve actuellement la place Noël Forestier (pas de reconstruction autorisée).

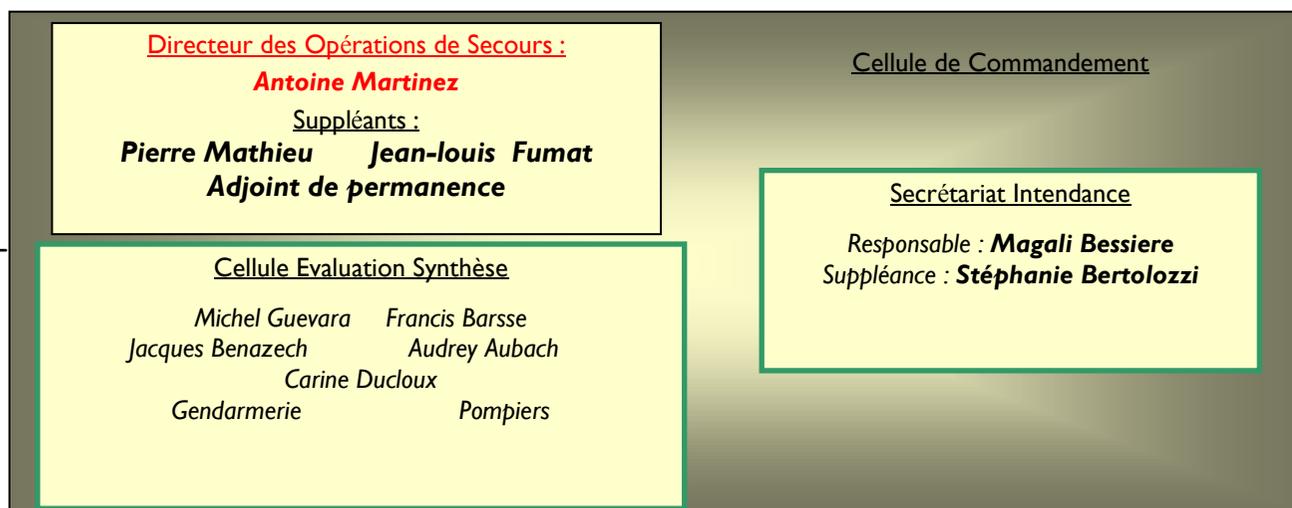
Organisation et gestion de la crise

Organigramme de la Cellule de Crise Municipale

Préfecture

Consultants

Services de secours
Correspondants :
Gendarmerie, SDIS



Cellules ou personnes mobilisées dès la préalerte

Cellules ou personnes mobilisées pour le plan 1

Cellules ou personnes mobilisées pour le plan 2

Cellule Reconnaissance
Responsable :
Chef de Police Municipale
Suppléance :
Jean-Claude CROS
Membres mobilisables:
Ensemble des Policiers Municipaux

Cellule Eau
Responsable :
Audrey Aubach
Suppléance :
Jacque Benazech
Membres mobilisables:
Ensemble du personnel du service des eaux

Cellule Infrastructure / Logistique
Responsable :
Directeur des Services techniques
Suppléance :
Céline Nivet, Jacques Mattet
Membres mobilisables:
Mario Peralta
Ensemble du personnel technique

Cellule Hébergement
Responsable :
Elisabeth Lacroix-pegurier
Suppléance :
Magalie Touet
Hélène Vernet-Martin
Membres mobilisables:
Sylvie Guardiola
Christian Rhanc
Mathilde Navarro
Anne Patouillat
Bruno Motto

Cellule Transmissions
Responsable :
Carine Ducloux
Suppléance :
Farida Zouioueche
Membres mobilisables
Personnel administratif

Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et mission des différentes cellules



« Des missions définies
pour chaque cellule »

Rôles et missions de la cellule Direction des Opérations de Secours

- ◆ **Diriger et coordonner** l'ensemble du dispositif de gestion de crise
- ◆ **Mettre en place** une main courante
- ◆ **Être en contact** avec les acteurs (Pompiers, Préfecture, Conseil Général, gendarmerie)
- ◆ **Décider** du déclenchement du **Plan Communal de sauvegarde** (et en informer la Préfecture)
- ◆ **Inform**er les responsables d'établissements recevant du public, les entreprises
- ◆ **Inform**er les chefs d'établissements scolaires de leur possible évacuation
- ◆ **Gérer** les relations avec les médias
- ◆ **Désactiver** le dispositif de gestion de crise

Rôles et missions de la cellule Evaluation Synthèse

- ◆ **Assister** le Directeur des Opérations de Secours dans ses prises de décision
- ◆ **Mettre en service et gérer** la ligne téléphonique réservée.
- ◆ **Suivre l'application** des décisions prises
- ◆ **Assister** le Directeur des Opérations de Secours par le Directeur des Opérations de Secours
- ◆ **Gérer** les contributions bénévoles et les dons
- ◆ **Gérer** les relations avec les médias, en concertation avec M. le Maire
- ◆ **Dresser** le bilan des dégâts occasionnés sur la commune

Rôles et missions de la cellule Secrétariat-Intendance

- ◆ **Agencer** la salle de P.C. de Crise : la salle de réunion au 1er étage de la mairie
- ◆ **Prendre en charge** la main courante du P.C. de Crise
- ◆ **Assister** le P.C. de Crise pour assurer son bon fonctionnement matériel
- ◆ **Participer** à la gestion de l'accueil téléphonique et physique des sinistrés en mairie
- ◆ **Ouvrir et agencer** un lieu d'accueil pour les journalistes
- ◆ **Classer et archiver** les documents constitués pendant la crise
- ◆ **Mettre en place** la réunion de débriefing



Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et missions des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule Reconnaissance

- ♦ Suivre l'évolution hydrologique du cours d'eau en crue (internet, contacter les services spécialisés)
- ♦ Déployer les membres de la cellule sur le terrain (aux points stratégiques recensés (cf. page 11))
- ♦ Etre en contact avec les pompiers et la gendarmerie
- ♦ Procéder à la fermeture des parkings et à l'évacuation des véhicules qui y sont stationnés
- ♦ Informer les personnes vulnérables de leur possible évacuation
- ♦ Informer les chefs d'établissements scolaires
- ♦ S'assurer de la mise en sécurité des personnes vulnérables lorsque les appels téléphoniques sont restés sans réponse
- ♦ Transmettre l'état de la situation à la cellule de commandement
- ♦ Procéder aux évacuations des personnes inondées
- ♦ Evacuer les gens du voyage
- ♦ Faire évacuer le Campotel
- ♦ Mettre en place un dispositif de sécurité et de lutte contre le vandalisme
- ♦ Participer à la réunion de débriefing
- ♦ Réaliser le rapport d'analyse de l'évènement



Rôles et missions de la cellule Transmissions

- ♦ Assurer l'accueil téléphonique du standard général
- ♦ Informer les établissements recevant du public, les entreprises
- ♦ Accueillir le public se rendant spontanément en mairie
- ♦ Contacter les personnes vulnérables
- ♦ Informer les personnes sinistrées du dispositif communal mis en place pour la gestion de la post-crise
- ♦ Renseigner la population se rendant à la mairie sur la conduite à tenir après l'inondation de leur domicile
- ♦ Classer et archiver les documents constitués au cours de la gestion de crise
- ♦ Engager les procédures administratives d'indemnisation



Rôles et missions de la cellule Hébergement

- ♦ Ouvrir et agencer le centre d'accueil
- ♦ Assurer l'accueil des sinistrés, les recenser
- ♦ Gérer les secours matériels aux sinistrés dans le centre d'accueil en relation avec les associations
- ♦ Faire le lien avec le milieu médical si besoin est.
- ♦ Maintenir le centre d'accueil ouvert après le retrait des eaux
- ♦ Informer les personnes hébergées au centre d'accueil
- ♦ Renseigner la population sur les procédures d'indemnisation et de recours possibles.
- ♦ Assurer si besoin est, le relogement des personnes sinistrées.
- ♦ Demander, en fonction des besoins, la contribution de bénévoles pour assurer les actions de l'après-crise.
- ♦ Assurer les relations avec les associations
- ♦ Participer à la réunion de débriefing



Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et missions des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule Infrastructure-Logistique

- ◆ **Equiper** un véhicule d'intervention sur le terrain
- ◆ **Fermer** les voiries submersibles
- ◆ **Déverrouiller** les barrières situées sur le quai de la passerelle, derrière le centre de secours
- ◆ **Fermer** les parkings submersibles et évacuer les véhicules en collaboration avec la cellule Reconnaissance et la Gendarmerie
- ◆ **Mettre en œuvre** les moyens de secours techniques de la mairie
- ◆ **Équiper** le centre d'accueil en matériel
- ◆ **Mettre à disposition** le matériel (réquisitionné ou non) demandé par les différentes cellules.
- ◆ **Mettre en place** une main courante
- ◆ **Nettoyer** les voiries et biens communaux, dès le retrait des eaux.
- ◆ **Récupérer** le matériel mis à disposition
- ◆ **Diagnostiquer** l'ampleur des dégâts sur les voiries communales



Rôles et missions de la cellule Eau

- ◆ **Effectuer** des reconnaissances de terrain (aux alentours des sources)
- ◆ **Sécuriser** les installations d'alimentation en eau potable
- ◆ **Assurer** les provisions en eau potable
- ◆ **Diffuser** le message d'information à la population en utilisant le haut parleur sur le véhicule de service
- ◆ **Mettre en place** des points de distribution d'eau potable



Inondation de 1995
Source : Mairie



Inondation de 1995
Source : Mairie



Inondation de 1995
Source : Mairie

Dispositif de vigilance et d'alerte

Procédure de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché à partir de plusieurs indicateurs qui renseignent sur la gravité de la situation attendue. Le premier de ces indicateurs est la vigilance départementale émise par Météo France, diffusée en commune par l'intermédiaire de la Préfecture et de son auto-

mate d'appels GALA. A réception de cette information, et une fois replacée dans son contexte observable sur la commune, le Directeur des Opérations de Secours met en place les pannes de terrain et demande la recherche d'information pour préciser l'évolution de l'évènement en cours.

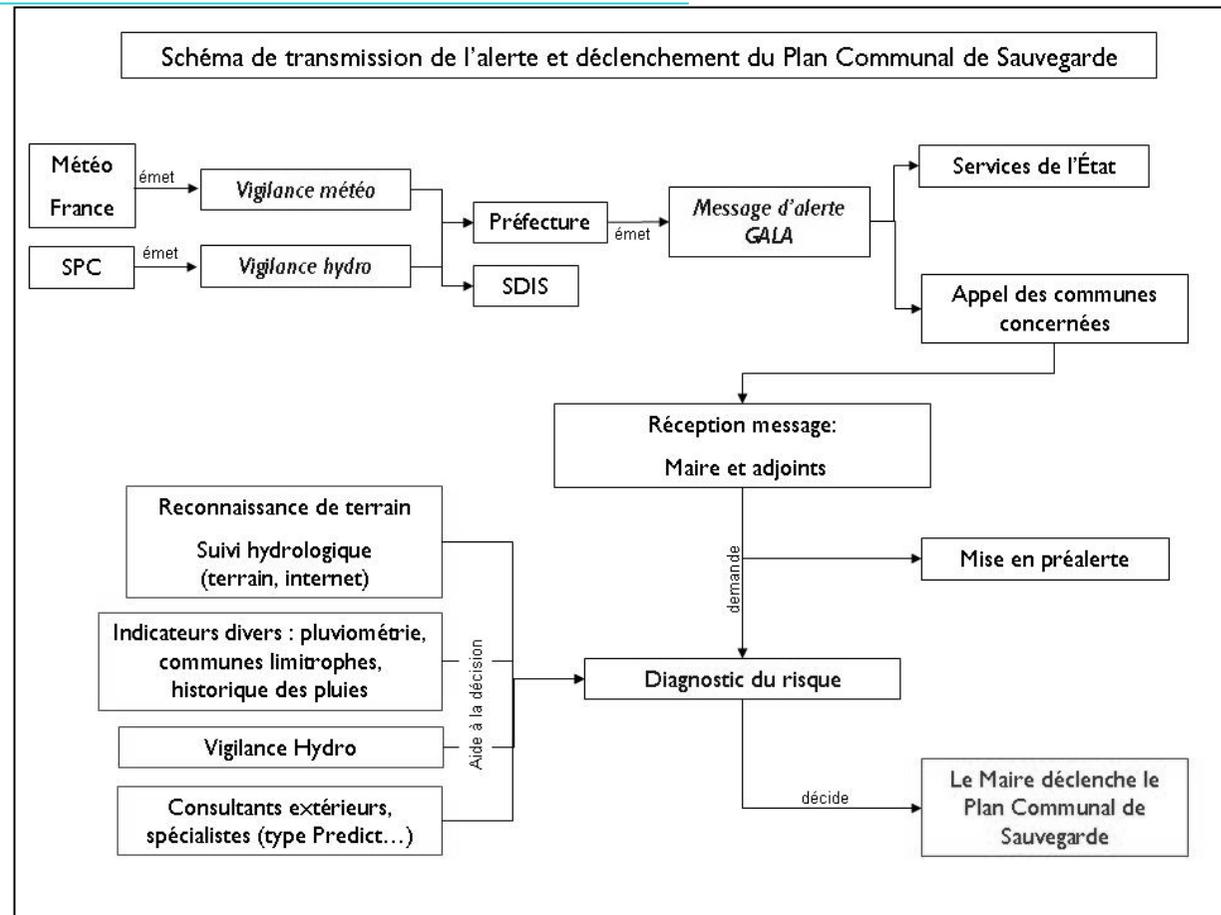
En fonction de ces informations les différents niveaux du Plan Communal de Sauvegarde sont activés pour mettre en œuvre les actions prévues.



Inondation de 1995
Source : Mairie

Schéma de transmission de l'alerte et de déclenchement du P.C.S.

« Une vigilance accrue sur le terrain »



Dispositif de vigilance et d'alerte

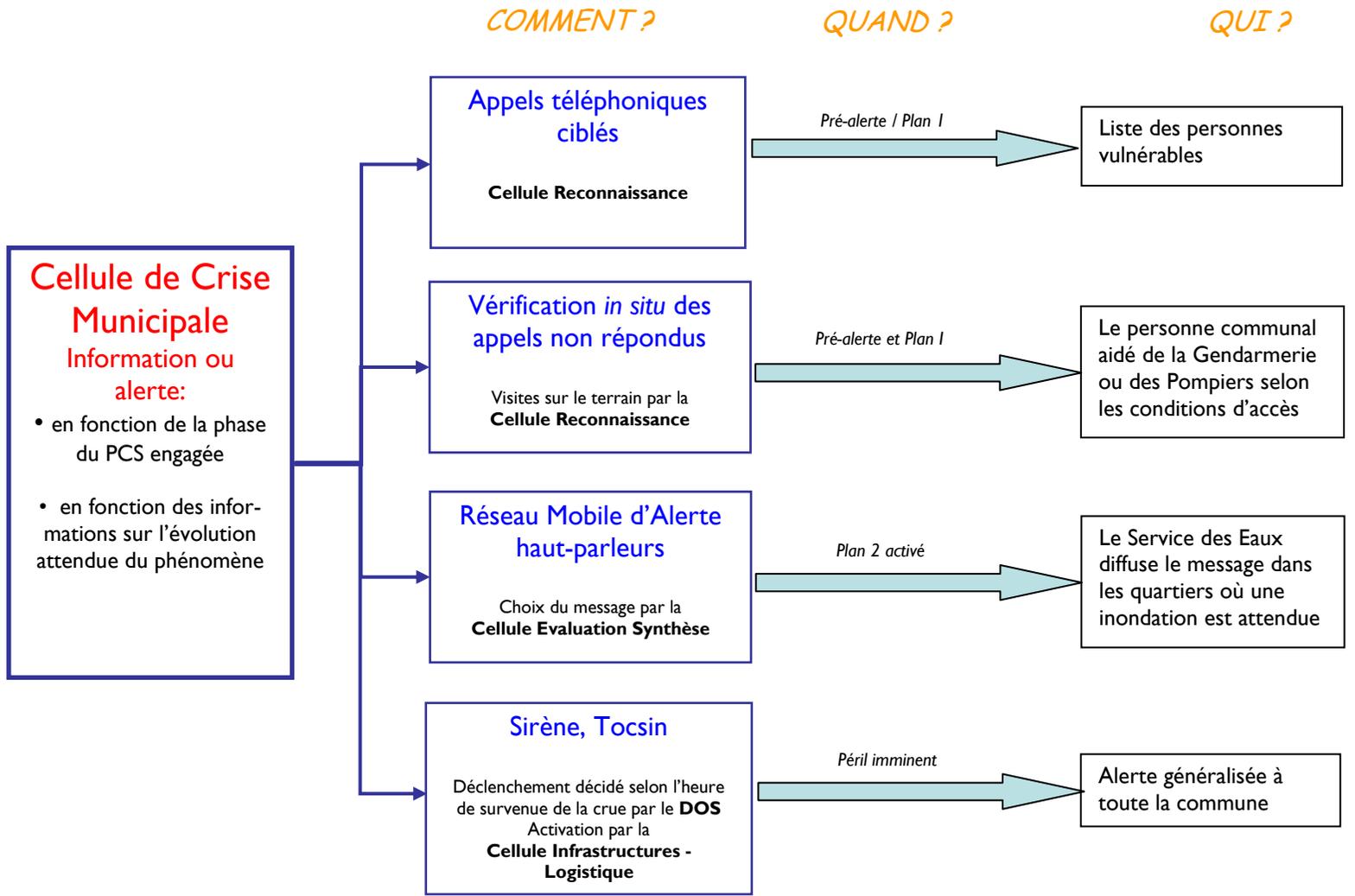
Procédure d'information et d'alerte à la population

La municipalité de Bédarieux possède différents moyens et méthodes d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation.

Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur de l'inondation. Les personnes habitant en zone inondable seront prévenues et alertées avec assez d'anticipation pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour se mettre en sécurité.

Schéma de transmission de l'information et de l'alerte à la population

« Différents moyens d'alerte pour différents moments de l'intervention communale »



Dispositif de vigilance et d'alerte

« Une vigilance
accrue sur le
terrain »

Cette procédure est assurée par les membres de la **cellule Reconnaissance** dès l'entrée dans la phase de vigilance, à partir d'un appel des services préfectoraux, d'un service spécialisé, ou à partir d'une initiative communale.

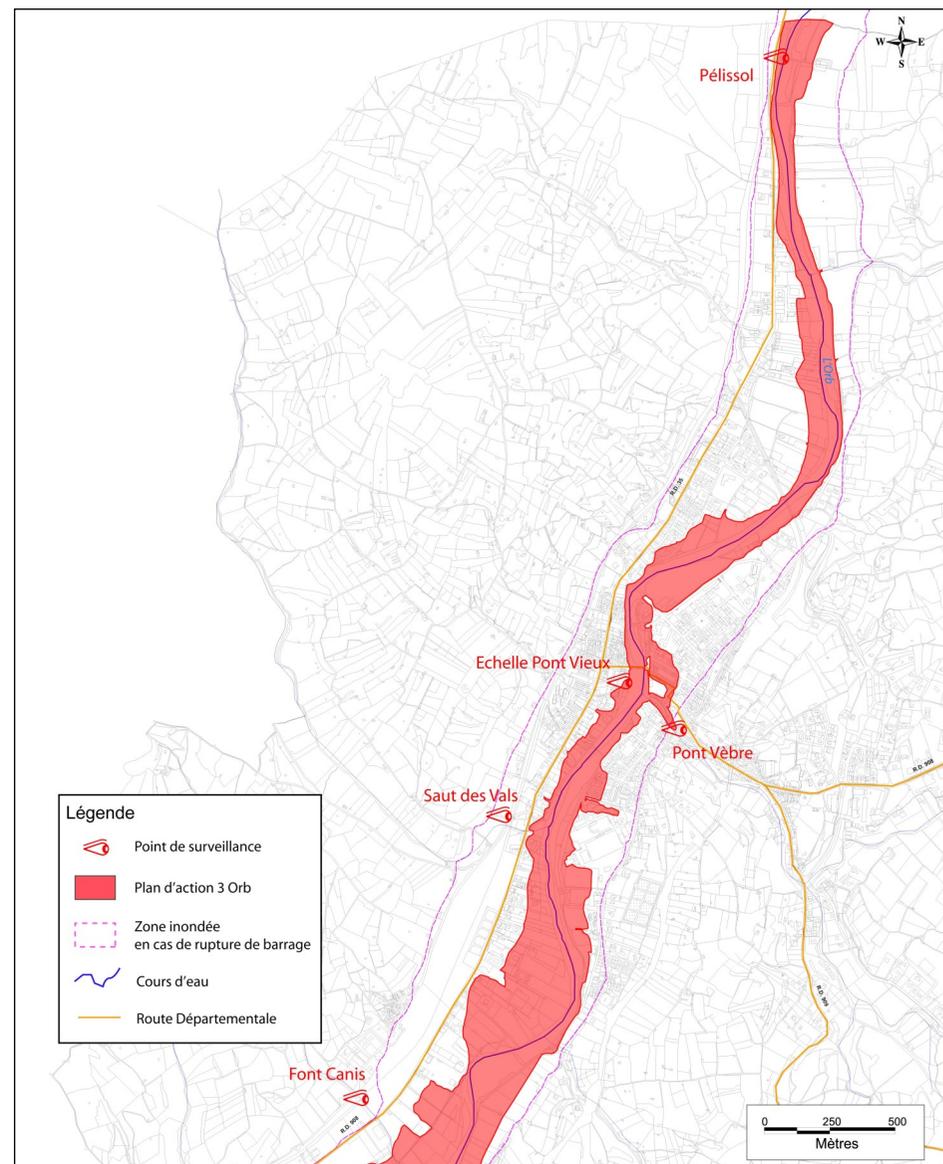
Objectifs :

- connaître les points sensibles, indicateurs de la situation.
- suivre l'évolution de la situation sur le terrain
- être les « yeux » du Directeur des Opérations de Secours
- noter les observations réalisées à chacune des patrouilles de terrain
- produire des données utiles à l'analyse de l'évènement (analyse post évènementielle ou retour d'expérience)



Inondation de 1995
Source : Mairie

Procédure de surveillance des points clés du réseau hydrographique



Transmission de l'information vers les établissements scolaires

Transmission hiérarchique de l'information

Conformément à la circulaire du 12/07/04 qui définit le protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur, la commune doit fixer un lieu d'accueil pour la mise en sécurité des enfants scolarisés. Les enfants sont alors pris en charge par le personnel communal:

A Bédarieux, le lieu défini par la Mairie est :

La Salle des Rencontres

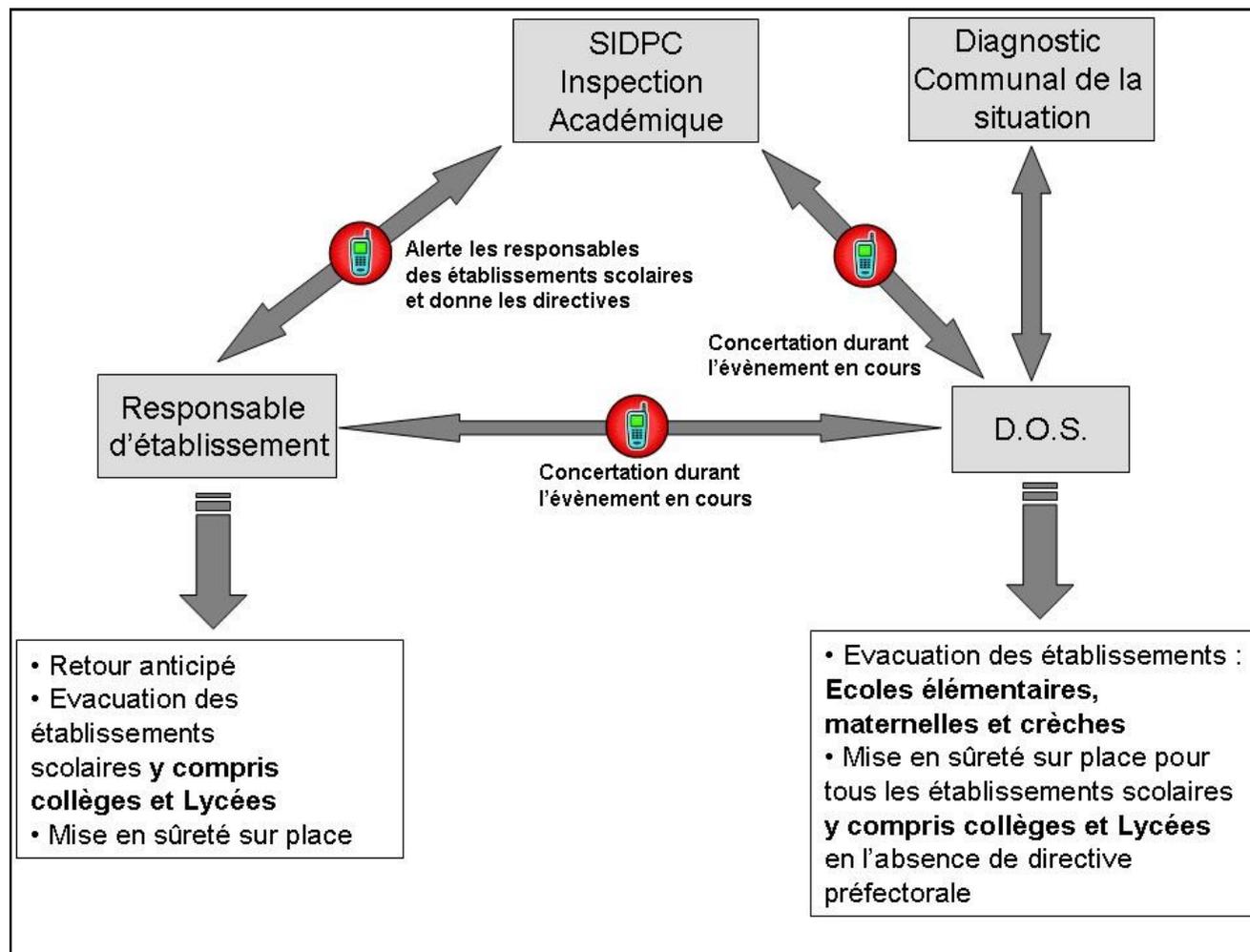
Le bus effectuera ainsi son arrêt devant ce centre d'accueil.

Suite à l'alerte, M. le Maire informe les chefs d'établissements du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et demande, si la situation le nécessite, le déclenchement du Plans Particuliers de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) qui fixe les conditions de mise en sécurité des élèves.

Le déclenchement du P.P.M.S. peut intervenir dès lors qu'une situation à risque se produit sur la commune, et même si l'établissement n'est pas directement concerné.

Dans le même temps :

M. le Préfet et l'Inspection Académique sont informés par M. le Maire



Le schéma présenté ici ne constitue qu'une procédure indicative, discutée avec le personnel communal au cours de réunions de travail. Le **texte de référence**, émis par la Préfecture de l'Hérault, en la matière est le **protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur**, daté du 12 juillet 2004.

Prise en charge des sinistrés

Centre d'accueil principal

Espace La Tuilerie	Lycée Fernand Leger	La Ferme aux Enfants
Route de Clermont	Route de Clermont	Route de Clermont
34600	34600	34600
Bédarieux	Bédarieux	Bédarieux



« Une organisation pour l'accueil et le soutien des sinistrés »

Cette procédure est assurée par les membres des **services de secours**, en collaboration avec la **cellule Reconnaissance**.

L'organisation communale choisie suppose que les personnes prises en charge par les services de Secours soient conduites vers le centre d'accueil principal qui est les écoles.

Les personnels communaux prennent alors en charge les personnes sinistrées et mobilisent les moyens nécessaires pour assurer accueil, repas, soutien psychologique, assistance à la bonne réalisation des procédures administratives.

Schéma d'organisation de l'accueil des sinistrés



Gestion de post évènementielle

Procédure de gestion de post évènementielle



« Le post évènement »



IMMEDIAT POST EVENEMENTIEL	Rétablir les voiries et réseaux divers : <ul style="list-style-type: none"> - rétablir les voies de communications prioritaires - rétablir les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone - nettoyer la voirie - remettre en état les équipements et infrastructures publics
	Aider les sinistrés : <ul style="list-style-type: none"> - relogement - soutien psychologique - assistance médicale - information (distribution d'eau potable...)
	Organiser l'aide des bénévoles
POST EVENEMENTIEL	Estimer le bilan des dégâts : <ul style="list-style-type: none"> - faire la liste des sinistres - récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque
	Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
	Procéder au compte rendu du sinistre auprès des services de l'État (indemnisations, CatNat, calamités agricoles, subvention pour les équipements et les voiries)
	Répartir les aides de l'État

Retour d'expérience

But

Les personnes amenées à utiliser le Plan Communal de sauvegarde lors d'un évènement doivent préalablement le maîtriser. Pour cela, le plan doit être régulièrement testé et périodiquement remis à jour. Il importe donc de capitaliser sur les évènements passés à travers l'élaboration systématique de rapports d'évènements retraçant le déroulement de l'évènement ;

en outre mettre en place une **procédure de retour d'expérience**.



Exemple de démarche réalisable pour la mise en place d'une procédure de retour d'expérience

(D'après la méthodologie « REX Positif » proposée par l'école des Mines)

« Le retour d'expérience
pour la maîtrise et la
mise à jour du P.C.S. »

